

Mardi 28 juin 2022

COMMUNICATION DU RAPPORT DE LA CRC AUX ÉLUS DU GRAND-ORLY SEINE BIÈVRE

L'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre a fait l'objet d'une évaluation par la Chambre régionale des comptes (CRC) d'Île-de-France pour les exercices 2016 et après. Le rapport d'observations définitives vient d'être rendu. Il sera présenté aux conseillers territoriaux lors du Conseil Territorial de ce jour, mardi 28 juin, présentation qui sera l'occasion d'un débat en séance public. À l'issue de ce débat, ce document qui revêt jusqu'alors un caractère confidentiel, sera rendu public sur le site internet de la CRC Île-de-France.

Au-delà de notre satisfecit pour cette démarche d'évaluation qui répond à un sain exercice de transparence vis-à-vis de l'ensemble des élus et des habitants du territoire, nous nous félicitons que la Chambre constate tout au long de son rapport les efforts importants engagés par Grand-Orly Seine Bièvre pour structurer son administration, sa gouvernance et ses politiques publiques.

À noter en particulier que si la CRC alerte sur la « *situation financière difficile* » de l'EPT, nous constatons sur le dernier exercice un résultat net d'exploitation positif qui se traduit en particulier par une capacité de désendettement en amélioration.

Le rapport pointe la fragilité de la construction institutionnelle des EPT en insistant en particulier sur la complexité des flux financiers entre la Métropole du Grand Paris, les EPT et les communes qui les composent. « *Cette complexité est illustrée par les flux financiers, circulaires et peu lisibles, tant pour les contribuables que pour les élus, qui relient les trois niveaux de collectivités* », indique la synthèse.

Ainsi, alors que la Chambre Régionale des Comptes préconise un réexamen du plan pluriannuel d'investissement 2020-2025, « *sans attendre une éventuelle réforme institutionnelle des EPT* », pour retrouver un équilibre budgétaire pérenne « *négocié à l'échelle des 24 communes* »,

M. Michel Leprêtre, président de Grand-Orly Seine Bièvre profite de ce débat pour **réaffirmer l'urgence d'aboutir à un Pacte Financier Social et Fiscal** pour simplifier la gouvernance financière de notre territoire.

Surtout, en faisant peser une partie de l'investissement réalisé par l'EPT sur les communes par le budget de fonctionnement des villes via le FCCT, cette construction constitue un frein évident pour réaliser des investissements pourtant indispensables pour nos habitants.

M. Michel Leprêtre, président de Grand-Orly Seine Bièvre, réclame donc de nouveau avec force **une évolution législative** visant à minima à autoriser le versement de fonds de concours par les communes, dans le cadre d'une **grande réforme institutionnelle**.

→ Retrouver la séance du Conseil Territorial du 28 juin à 19h en live et en streaming sur <https://www.grandorlyseinebievre.fr/retransmission-du-conseil-territorial>

Grand-Orly Seine Bièvre est un Établissement public territorial, créé le 1^{er} janvier 2016. Territoire le plus vaste (124 km²) et le plus peuplé (720 000 hab.) de la Métropole du Grand Paris, il regroupe 24 communes du Val-de-Marne et de l'Essonne, associées en « coopérative de villes ». Il emploie 1 600 agents pour exercer ses compétences, notamment la gestion des déchets, l'assainissement, l'eau potable, l'aménagement urbain, l'environnement, l'habitat et la gestion d'équipements culturels et sportifs. Son exécutif est composé de 102 conseillers territoriaux qui représentent chacune des 24 villes du territoire.

GRAND-ORLY SEINE BIÈVRE : www.grandorlyseinebievre.fr

FACEBOOK : @GrandOrlySeineBièvre - TWITTER : @GrandOrly - LINKEDIN @Grand-Orly Seine Bièvre

Contact presse : Arnaud MATRAND - 06 03 23 91 37 – arnaud.matrand@grandorlyseinebievre.fr